

DOCUMENT DE POSITION DE GENDERACTION SUR LE GENRE DANS LA CO- CONCEPTION D’HORIZON EUROPE 2021-2024 POUR LE 1^{ER} PLAN STRATÉGIQUE

Le présent document de position de GENDERACTION vise à mettre en évidence les domaines dans lesquels le genre et plus précisément l'égalité femmes-hommes sont pris en compte ainsi que ceux dans lesquels ils ne le sont pas et devraient l'être dans les **Orientations pour le premier Plan stratégique de mise en œuvre du programme-cadre de recherche et d'innovation Horizon Europe** de la Commission européenne (ci-après dénommées les « Orientations ») et dans la **consultation publique en ligne pour la co-conception d'Horizon Europe 2021-2024** qui s'y rapporte. Certains des commentaires suivants ont déjà été formulés dans les **Notes d'orientation politiques de GENDERACTION (GENDERACTION policy briefs) relatives à Horizon Europe.**

Le rôle le plus important d'Horizon Europe en termes de défis mondiaux, d'objectifs de développement durable et de priorités politiques de l'Union européenne (UE) doit mieux cibler l'égalité femmes-hommes.

L'égalité femmes-hommes figure dans le document « Orientations » de la Commission européenne (CE) en tant qu'objectif de développement durable (ODD) et que priorité politique, mais n'est pas considérée comme un défi mondial. Toutefois, le genre est inclus comme l'un des 5 facteurs transversaux dans la section¹ « Soutien aux priorités politiques

1 | Ces facteurs transversaux englobent aussi bien les valeurs fondamentales de l'UE que les dispositions juridiques et opérationnelles.

de la recherche et de l'innovation (R&I), questions spécifiques et coordination des activités pertinentes par le biais d'Horizon Europe » du même document : « **L'intégration de la dimension de genre contribuera à améliorer la qualité des activités de recherche et d'innovation et à en augmenter l'intérêt pour la société.** » Dans la même section, le genre est également considéré comme l'une des 7 *priorités politiques transversales de R&I et questions spécifiques* :

- « L'égalité femmes-hommes constitue un objectif politique fondamental pour toutes les activités de l'Union européenne et elle est un facteur essentiel dans la perspective d'un développement durable et d'une croissance économique inclusive.
- Ces activités viseront à éliminer les inégalités entre les femmes et les hommes dans l'ensemble des systèmes de R&I et la dimension de genre sera bien intégrée au contenu de la R&I dans l'ensemble du programme. Cette dernière est particulièrement pertinente pour ce qui concerne les défis mondiaux, notamment dans des domaines tels que les soins de santé, l'intelligence artificielle et la robotique, dans lesquels il est de plus en plus reconnu dans le monde entier que les différences entre les femmes et les hommes, en termes de besoins, de comportements et d'attitudes, jouent un rôle important dans la conception/le contenu de la recherche, et déterminent par conséquent la qualité des résultats de la recherche et leur intérêt pour la société. »

Ensemble de recommandations 1 :

Les inégalités entre les femmes et les hommes demeurent bien que l'égalité femmes-hommes représente une valeur européenne fondamentale. L'égalité femmes-hommes constitue à la fois une fin en soi et une question transversale pour les autres priorités politiques, ODD et défis mondiaux. Par conséquent, compte tenu de ce qui est indiqué dans la section intitulée « Orientations générales », GENDERACTION recommande que l'égalité femmes-hommes soit explicitement reconnue et traitée dans le défi mondial de chaque Pôle, à la fois en tant que facteur essentiel et qu'objectif spécifique. Il ne s'agit pas seulement de se concentrer sur la manière dont les facteurs d'égalité femmes-hommes peuvent contribuer à mieux résoudre un défi mondial particulier, mais aussi sur la manière dont les approches adoptées face à ce défi peuvent accélérer la mise en place de solutions aux problèmes d'égalité femmes-hommes dans l'UE et au-delà.

Le genre dans les cinq priorités politiques de l'UE

Le document « Orientations » pour Horizon Europe de la CE identifie cinq priorités politiques² : une Europe protectrice, une Europe compétitive, une Europe durable, une Europe équitable et une Europe influente. Sur ces cinq priorités, seule l'Europe équitable

2 | Ces cinq priorités sont en accord avec les quatre priorités sur lesquelles le nouveau **programme stratégique 2019-2024 du Conseil européen** (adopté le 20 juin 2019) se concentre, à savoir : protéger les citoyen-nes et les libertés ; mettre en place une base économique solide et dynamique ; construire une Europe neutre pour le climat, verte, équitable et sociale ; et promouvoir les intérêts et les valeurs de l'Europe sur la scène mondiale.

aborde le genre, qui ne figure toutefois que dans le Pôle 2 (Culture, créativité et société inclusive)³, tandis que le Pôle 1 (Santé), au sein duquel le genre est de la plus haute importance, ne l'aborde pas.

Les questions liées au genre ne sont donc absolument pas traitées dans les priorités politiques « *Une Europe protectrice* », « *Une Europe compétitive* », « *Une Europe durable* » et « *Une Europe influente* ».

Ensemble de recommandations 2 :

- 1) **Une Europe protectrice** doit prendre en considération l'impact des violences sexistes ainsi que les vulnérabilités spécifiques aux femmes et aux filles dans les flux de migrant·es et de réfugié·es lorsque cette priorité traite de l'amélioration de la gestion des frontières extérieures de l'UE et de la sécurité maritime.
- 2) **Pour une Europe compétitive**, la pertinence de la dimension de genre doit être renforcée et considérée comme un facteur d'inclusion clé pour que les emplois soient plus attrayants et créatifs en Europe, ainsi que pour développer et adopter de nouvelles technologies numériques, mais aussi comme un facteur de création de marché répondant de manière égale aux besoins de toutes les populations.
- 3) **Pour une Europe équitable**, il est de la plus haute importance d'intégrer la dimension de genre également au sein des répercussions sur la santé que peuvent avoir des solutions et services technologiques et numériques innovants, ainsi qu'aux modes de vie et aux environnements de travail sains, afin de ne plus négliger les besoins des femmes en matière de santé comme dans le passé.
- 4) **Pour une Europe durable**, la dimension de genre doit être prise en compte lors de la prise de décisions relatives à l'utilisation et à la distribution des ressources ainsi que dans la conception des communautés, des villes et des zones rurales de l'avenir et des technologies nécessaires à cet effet.
- 5) **Pour une Europe influente**, à la fois pour accroître l'influence de l'Europe elle-même et pour atteindre les ODD, le genre doit être intégré dans le modèle de coopération internationale en matière de science, de technologie et d'innovation (STI) d'Horizon Europe. Cette intégration renforcera les capacités de R&I de l'UE ainsi que la réalisation des engagements politiques, sociaux, économiques et relatifs aux droits humains.

Contribution supplémentaire sur le genre dans les impacts ciblés d'Horizon Europe

Pilier 1 – L'excellence scientifique :

Le genre n'est PAS mentionné dans la section « **Activités pertinentes dans le Pilier 1 – L'excellence scientifique** » du document « Orientations » de la CE.

3 | « Renverser les inégalités socio-économiques et les **inégalités entre les femmes et les hommes** au travers de stratégies d'inclusion, de non-discrimination, de protection sociale et d'investissement social. »

Ensemble de recommandations 3 :

Les mesures relatives à l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, la protection contre le harcèlement sexiste et sexuel, l'intégration de l'analyse en fonction du sexe et du genre dans les contenus en R&I ainsi que d'autres dispositions visant à encourager les politiques d'égalité femmes-hommes dans les établissements d'accueil doivent être harmonisées au niveau des lignes de financement du Pilier 1. Les infrastructures de recherche doivent notamment intégrer les politiques d'égalité femmes-hommes à leurs activités principales et à leurs systèmes de gouvernance.

Pilier 2 – Défis mondiaux et compétitivité industrielle européenne :

Seuls 4 des 6 Pôles du Pilier II prennent en compte certains impacts liés au genre et uniquement en partie dans le document « Recommandations » de la CE, toutefois la dimension de genre devrait être (mieux) prise en considération dans chacun d'entre eux :

Ensemble de recommandations 4 :

Santé (Pôle 1) : Les aspects liés au sexe et au genre sont pertinents et doivent par conséquent être pris en compte dans les six défis liés à la santé, et non pas uniquement dans la section intitulée « *Rester en bonne santé dans une société en mutation rapide* ». Par exemple :

Dans la section « Vivre et travailler dans un environnement favorable à la santé », il convient de prendre en considération le fait que des différences ont été démontrées dans des études sur la toxicité et que les facteurs de risque mentionnés sont genrés.

Dans la section intitulée « Lutte contre les maladies et réduction de la charge de morbidité », une attention particulière doit être accordée aux lacunes dans les connaissances relatives aux états de santé et aux maladies des femmes qui ont été historiquement marginalisées. La recherche sur la résistance aux antimicrobiens doit plus particulièrement s'intéresser aux différences de résistance en fonction du sexe et du genre.

Dans la section « Garantir l'accès à des soins de santé innovants, durables et de qualité dans l'UE », des études montrent que les femmes ont tendance à recevoir moins d'attention de la part des professionnel·les de la santé et que leurs affections sont traitées comme étant moins graves (par exemple, la douleur) que celles des hommes.

Dans la section « Exploiter pleinement le potentiel des nouveaux outils, technologies et solutions numériques pour une société saine », il est prouvé que des solutions en matière de soins de santé reposant sur l'analyse de mégadonnées peuvent être élaborées sur la base d'échantillons biaisés (par exemple, saisie de données presque entièrement masculines). Les nouvelles technologies et solutions numériques doivent veiller à éviter les biais qui existent dans les ensembles de données actuels afin de ne pas reproduire les préjugés existants (sexistes, raciaux).

Dans la section « Maintenir une industrie de la santé innovante, durable et compétitive au niveau mondial », il convient de veiller à éviter le « masculin par défaut »⁴ dans

⁴ | Vient de l'expression anglophone « male default » qui consiste à mettre en lumière les biais d'échantillonnage en recherche et dans l'application des résultats dans des innovations.

les processus de conception et de normalisation ainsi que dans leurs résultats, afin de garantir des approches inclusives des caractéristiques, des besoins et des intérêts spécifiques des citoyen·nes, des patient·es et des prestataires de soins quel que soit leur genre.

Ensemble de recommandations 5 :

Culture, créativité et société inclusive (Pôle 2) : Bien que les activités de ce Pôle doivent (entre autres) contribuer spécifiquement à *renverser les inégalités sociales, économiques, culturelles, politiques et leurs causes et à promouvoir l'égalité femmes-hommes*, il est essentiel de souligner que les femmes doivent également être considérées au-delà de leur rôle de victimes de ces inégalités. Cela signifie qu'il importe de comprendre et de soutenir le rôle important que les femmes jouent dans les transformations sociales et économiques ainsi que dans le renforcement de la démocratie.

Il est bon de noter que les orientations en matière de R&I pour le Pôle 2 visent à élucider les effets sociétaux – *sur les plans politique, éthique, culturel, économique et sur celui de la dimension de **genre** – des progrès technologiques et l'impact des moteurs du changement, en abordant explicitement le genre dans ses 3 domaines d'intervention : « Démocratie et gouvernance », « Patrimoine culturel » et « Transformations sociales et économiques »*. En outre :

- La nouvelle grande ligne d'Horizon Europe sur les « *stratégies avancées et méthodes innovantes pour l'égalité femmes-hommes dans tous les domaines sociaux, économiques et culturels, et contre les préjugés et les violences sexistes* » doit garantir des appels de fonds annuels réguliers avec un financement suffisant pour un nombre de projets approprié. Cette grande ligne devra stimuler une R&I cruciale pour la mise en œuvre et la conception de politiques d'égalité femmes-hommes européennes plus appropriées (en traitant aussi bien les approches politiques spécifiques à l'égalité femmes-hommes que celles relatives à son intégration), en plus d'apporter des solutions innovantes pour atteindre les principaux objectifs de l'ODD 5 des Nations unies. Par exemple, elle devra se concentrer sur des questions telles que :
 - des solutions et instruments innovants pour prévenir et éradiquer toutes les formes de violence et de discrimination sexistes à l'égard des femmes et des filles dans le monde entier, et le rôle des nouvelles technologies par rapport aux formes et aux manifestations de la violence sexiste ;
 - des stratégies et des outils de pointe pour parvenir à l'autonomisation générale des femmes et des filles dans tous les domaines de la vie, y compris la reconnaissance du travail de soins et d'accompagnement (care work) ;
 - des éléments concrets sur la manière d'accélérer les avancées et d'améliorer l'impact des politiques d'égalité femmes-hommes spécifiques à l'UE et de la législation applicable, y compris l'identification des obstacles, des résistances et des bonnes pratiques et pratiques prometteuses dans la mise en œuvre des politiques d'égalité femmes-hommes en Europe (par exemple pour élaborer des stratégies de formation efficaces sur les questions liées au genre) ;

- le rôle de l'éducation dans la prévention et la lutte contre toutes les formes de discrimination sexiste, ainsi que dans la promotion des carrières non conventionnelles (par exemple les femmes dans le secteur des technologies de l'information et de la communication, les hommes dans le domaine du travail social), grâce à des pratiques pédagogiques innovantes et à des contenus éducatifs inclusifs ;
- des éléments concrets sur la manière dont l'égalité femmes-hommes accélère les progrès à travers d'autres politiques sectorielles (de développement) et horizontales de l'UE (par exemple l'agriculture, l'énergie, l'environnement), y compris l'identification des obstacles aux avancées dans ces domaines, dans la perspective de faciliter de meilleures politiques européennes d'intégration de l'égalité femmes-hommes dans la conception et la mise en œuvre de ces autres politiques, instruments et activités de l'UE qui ont un effet sur les ODD des Nations Unies au-delà de l'égalité femmes-hommes ;
- l'identification et l'anticipation des lacunes et des besoins émergents en matière de genre liés aux transformations actuelles ou futures de l'UE et du monde, ainsi que la manière de mieux y répondre, y compris les synergies actuelles et potentielles entre les politiques et les instruments ;
- une base de connaissances interdisciplinaire sur la manière dont les inégalités (intersectionnelles) entre les femmes et les hommes sont générées, maintenues et remises en question, ainsi que le développement de méthodes innovantes pour lutter contre les stéréotypes et les préjugés sexistes et toutes les formes de ségrégation (horizontale et verticale) entre les femmes et les hommes liées à la division sexuée asymétrique du travail, du pouvoir, des tâches familiales et domestiques, etc.
- Reconnaissant que le document « Orientations » de la CE met l'accent sur les intersections entre le genre et d'autres catégories sociales au sein du domaine d'intervention « Transformations sociales et économiques », il convient d'en tenir compte dans tous les autres Pôles et dans les autres domaines d'intervention figurant dans le Pôle 2.
- Dans la rubrique « Renforcement de la gouvernance démocratique », il convient d'accorder une attention particulière aux répercussions selon le genre de la polarisation et de l'extrémisme, et de contribuer à comprendre les levées de bouclier et les réactions hostiles auxquelles on assiste actuellement dans l'UE contre l'égalité femmes-hommes en corrélation avec la montée des nationalismes.
- Dans la rubrique « Promotion du patrimoine culturel », il y a lieu de prêter attention non seulement à la contribution des femmes aux secteurs créatifs, mais également aux structures genrées dans la production et les secteurs culturels ainsi qu'à la manière dont ceux-ci peuvent être utilisés pour perpétuer ou remettre en cause les inégalités entre les femmes et les hommes.
- Dans la rubrique « Gestion de la transformation sociale et économique », une importance particulière doit être accordée aux répercussions selon le genre, de la transition vers l'automatisation et la numérisation, ainsi qu'à la manière dont les différents modèles de croissance et régimes d'État providence contribuent à parvenir à l'égalité femmes-hommes. La gestion de la mobilité et des migrations doit traiter la manière dont les facteurs de migration sont générés et affectent le tissu social dans les pays d'origine et les pays cibles.

Ensemble de recommandations 6 :

La sécurité civile au service de la société (Pôle 3) : Il est vrai que le document « Orientations » de la CE mentionne la nécessité de prendre en compte la dimension de genre *dans le cadre de la R&I relative au contexte humain et sociétal de la sécurité ainsi que de la résilience et de la réponse aux catastrophes*. Cependant, lorsque le document fait référence, entre autres, à la sécurité et à la vulnérabilité, le genre n'est pas mentionné parmi les impacts d'une Europe protectrice. Il convient de noter que la résolution législative du Parlement européen du 17 avril 2019 sur le programme d'exécution du programme-cadre Horizon Europe mentionne les crimes fondés sur le genre, l'orientation sexuelle ou la discrimination raciale dans le Pôle 3, lesquels doivent être inclus parmi les impacts ciblés de la sécurité dans les espaces publics et de la cybersécurité. Enfin, les vulnérabilités spécifiques aux femmes et aux filles dans les flux de migrant-es et de réfugié-es doivent être prises en compte dans l'amélioration de la gestion des frontières extérieures de l'UE et de la sécurité maritime.

Ensemble de recommandations 7 :

Numérique, industrie et espace (Pôle 4) : Ce volet ne fait référence au genre que dans un seul de ses trois objectifs politiques de l'UE, notamment dans celui consacré à **une contribution majeure à l'inclusion**, où le genre et les autres questions de diversité doivent être pris en considération, le cas échéant, dans la participation et l'autonomisation des *travailleurs, des consommateurs et des entreprises pour s'assurer qu'ils ont accès à ces technologies et les utilisent*. Toutefois, il est également important de noter que la numérisation affectera différemment les femmes et les hommes, et que, par conséquent, les aspects liés au genre doivent être pris en compte. De même, il a été démontré que l'intelligence artificielle et la robotique, les mégadonnées et l'apprentissage automatique (*machine learning*) reproduisent les préjugés sexistes et que les aspects liés au genre doivent être intégrés. Enfin, les besoins différents des groupes de femmes et d'hommes doivent également être reflétés dans les processus d'implication des groupes cibles pour le développement d'autres technologies.

Ensemble de recommandations 9 :

Alimentation, bioéconomie, ressources naturelles, agriculture et environnement (Pôle 6) : Ce Pôle omet également de mentionner les aspects liés au genre. Une attention explicite doit être accordée à l'autonomisation des femmes dans l'agriculture et aux différentes conditions auxquelles les femmes et les hommes sont confrontés dans les zones rurales, ainsi qu'à l'impact de l'évolution de leurs rôles sur les activités du secteur primaire. Une attention particulière doit être accordée aux statuts nutritionnels des femmes et des hommes lors de l'élaboration de régimes alimentaires durables et sains, et une analyse en fonction du sexe et du genre doit être effectuée sur les effets des pesticides, des antibiotiques et de la résistance aux antimicrobiens.

Ensemble de recommandations 10 :

Élargissement de la participation et renforcement de l'Espace européen de la recherche (EER) :

- La partie sur l'*Élargissement de la participation* dans le document « Orientations » de la CE ne prend pas le genre en considération dans les activités concernées, mais la note politique n°11 de GENDERACTION (<https://1url.cz/9MU36>) soutient que dans la mise en œuvre d'Horizon Europe, la Commission devrait adopter des mesures concrètes pour inciter les pays concernés par l'élargissement à développer des politiques d'égalité femmes-hommes afin de combler le fossé important qui subsiste.
- L'égalité femmes-hommes et les autres formes de diversité sont considérées comme des priorités de la R&I dans les impacts attendus du volet « *Renforcement de l'EER* », qui améliorera également la coopération internationale, l'éthique et l'intégrité, ainsi que la contribution scientifique aux autres politiques de l'UE. Il est toutefois essentiel d'améliorer le financement et les dispositions relatives aux projets de changement structurel visant à mettre en œuvre des plans en faveur de l'égalité femmes-hommes dans les organismes de recherche afin de réaliser des progrès durables.
- Ainsi, lors de la mise en œuvre d'Horizon Europe, la Commission devrait adopter des mesures concrètes pour inciter les pays concernés par l'élargissement à élaborer des mesures en faveur de l'égalité femmes-hommes, par exemple, par le biais d'un appel à propositions consacré à l'égalité femmes-hommes ou en complétant les budgets des projets d'élargissement pour soutenir les mesures axées sur l'égalité femmes-hommes à mettre en œuvre dans le cadre du projet.

Domaines des missions et partenariats

Les missions sont l'une des principales nouveautés d'Horizon Europe ; il s'agit d'initiatives ambitieuses bénéficiant d'une grande visibilité qui devraient apporter des solutions concrètes aux défis auxquels sont confrontés la société et les citoyen·nes européen·nes. Les missions sont destinées à atteindre un objectif mesurable dans un délai déterminé, avec un impact pour la science et la technologie et/ou la société et les citoyen·nes qui ne pourrait pas se réaliser par des actions individuelles.

Ensemble de recommandations 11 :

Pour obtenir un impact approprié pour la science, la société et les citoyen·nes, la dimension de genre doit être explicitement incluse dans le texte de chaque domaine de mission. Un futur domaine de mission consacré à l'égalité femmes-hommes sera essentiel pour la deuxième période d'Horizon Europe afin d'intégrer les activités de R&I des différentes parties du programme-cadre qui concernent l'ODD 5. De même, dans la mesure où les transformations et les inégalités sociales ont été identifiées comme étant un domaine pour de futurs partenariats, les transformations et les inégalités entre les femmes et les hommes nécessiteront une attention particulière au sein de ce domaine de partenariat.

Pilier 3 – Une Europe innovante :

Le genre n'est PAS mentionné dans la section « Activités pertinentes dans le **Pilier III – Une Europe innovante** » du document « Orientations » de la CE.

Ensemble de recommandations 12 :

L'implication d'un plus grand nombre de femmes et de méthodes d'analyse en fonction du sexe et du genre dans le processus d'innovation facilitera la création de produits plus compétitifs qui ne prendront pas le consommateur masculin comme modèle par défaut. Pour plus d'informations, vous pouvez vous reporter au document « Policy brief on Gender and Innovation » récemment publié par le Groupe de travail permanent sur le genre dans la recherche et l'innovation (disponible en anglais à l'adresse suivante : <https://1url.cz/tMUj0>).

Prenez contact avec nous :

www.genderaction.eu
info@genderaction.eu
@GENDERACTION_EU



Ce projet est financé par le programme de recherche et d'innovation Horizon 2020 de l'Union européenne dans le cadre de la convention de subvention n° 741466.

Avertissement : les avis et opinions exprimés dans ce document sont uniquement ceux du projet et non ceux de la Commission européenne.